

**OBJET :
Subvention banque
alimentaire du Rhône
Délibération n° 2024 - 31**

Le **4 décembre deux mille vingt-quatre**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dûment convoqué s'est assemblé en mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la Présidence de **Monsieur Patrick Guillot**.

Nomenclature actes :

7.5 Subvention

7.5.3 Subventions accordées aux associations

Date de convocation du conseil d'administration : **le 29 novembre 2024**

Etaient présents : Patrick Guillot, Philippe del Vecchio, Monique Laugier, Elisabeth Rivard, Xavier Lateltin, Marie-Thérèse Picon, Alain-Claude Janin, Michel Lombardot.

Etaient représentées : Marie Stehly par Philippe del Vecchio, Michelle Berthon par Marie-Thérèse Picon, Corinne Brun par Elisabeth Rivard.

Etaient excusées : Bérangère Papin, Irène Biseau, Magali Philit

Etait absente : Véronique Doré.

Nombre de membres

En exercice :	15
Présents :	8
Représentées :	3
Excusées :	3
Absente :	1

Elisabeth Rivard a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Patrick Guillot, président du centre communal d'action sociale, explique au conseil d'administration, qu'il convient de délibérer sur le vote d'une subvention à la banque alimentaire du Rhône qui a sollicité au titre de l'année 2024 une subvention d'un montant de 1000,00 € correspondant au coût de fonctionnement de l'association.

Vu la demande de subvention de l'association adressée aux membres du conseil d'administration et exposée en séance.

Le conseil d'administration, Monsieur Patrick Guillot, entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention de 1 000,00 € à la banque alimentaire du Rhône au titre de l'année 2024.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en préfecture le :

Et mis en ligne le :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Saint-Cyr-au-Mont d'Or, le 4 décembre 2024

**Le président du CCAS,
Patrick GUILLOT**

